

Le conseil municipal, réuni le 12 mars 2019 a examiné les points suivants :

**1 :RIFSEEP : modification de la délibération du 21 janvier 2019 :**

L'application de ce nouveau régime indemnitaire a été, par arrêté, reporté au 1/1/2020 pour les techniciens territoriaux. Un agent de la commune est concerné. Il conservera son régime indemnitaire antérieur.

**2- Compte administratif et compte de gestion de la commune 2018**

Résultats de l'exercice 2018 : section de fonctionnement :

Dépenses :2 002 916,33€ Recettes : 2 216 126,68€ Résultat excédentaire : 213 210,30€

Section d'investissement

Dépenses :859 847,28 Recettes : 675 937,35€ Résultat déficitaire : 183 909,93

Compte tenu des résultats au 31/12/2017 : le résultat global de clôture au 31/12/2018 est un excédent de 81 814,66€

**3-Compte administratif et compte de gestion du service assainissement 2018**

Fonctionnement :dépenses 152 066,05 Recettes : 230 459,85 excédent : 78 393,80

Investissement : dépenses :14 483,58 Recettes 24 894,44 excédent : 10 410,86

Compte tenu des résultats au 31/12/2017, l'excédent global de clôture est de 624 327,63€ qui sera utilisé pour assurer notamment les travaux de la RD 757.

**4-Demande de subvention au titre du FIC (fonds d'intervention communal) période 2019/2021**

Pour 2019 : embellissement centre bourg zone des commerces, selon fiche PAB approuvée ce jour

Enfouissement des réseaux France télécom

Pour 2020 rénovation des remparts ; 1<sup>ère</sup> phase de la rénovation de la façade de l'église, réfection et climatisation salle Barbara

Pour 2021 : phase 2 de la rénovation église, création d'un skate park et rénovation de l'aire de jeux.

**5-Demande de subvention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

Travaux d'assainissement et création de réseaux en séparatif sous la RD 757

**6-Modification de loyer**

Le montant du loyer pour la pièce louée au rez de chaussée de la mairie est porté à 300€/mois à compter du 1/4/2019.

**7-Suppression de documents du fonds de la bibliothèque**

Les ouvrages retirés de la bibliothèque peuvent être donnés à des associations , des écoles ou des particuliers qui en font la demande auprès de la bibliothèque.

**8- Présentation des orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)**

Il s'agit de définir les orientations politiques d'aménagement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels dans les domaines de l'habitat, des transports, du développement économique et de loisirs, notamment.

4 grands axes sont proposés : un territoire vécu et attractif, solidaire et connecté, durable et résilient, un positionnement économique à conforter.

**9- Projet de site classé du plateau de Gergovie**

Le conseil approuve le principe de classement du site mais s'oppose au projet de périmètre qui prive la commune d'Orcet de toute possibilité de construction au nord de la RD 120 alors même que les constructions existent au sud de cet axe et que les réseaux , déjà présents, pourraient être prolongés au moindre coût.

**10- Echange de terrains**

Un échange de terrain avec un particulier va permettre de créer un chemin derrière l'étang évitant notamment aux cyclistes de traverser près des pêcheurs. Le notaire chargé de la transaction est Me Gouny-Fontfreyde.

**11-Lotissement du Breuil**

Une impasse reliant la rue de la Croix de l'Arbre et la rue Saint-Hubert est dénommée : impasse de la Croix de l'Arbre.

**NB : l'intégralité des décisions résumées ci-dessus est consultable en mairie.**